Commune de VARENNES-JARCY



DATE DE CONVOCATION: 21/3/2024

DATE D'AFFICHAGE

Convocation : 21/3/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 19
PRESENTS: 13
VOTANTS: 18

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le Trois Avril à 20 HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BEZOT, Maire

Etaient présents:

Ms LOUIS, ARMANGE, DARMON, MAYENS, FRANCOIS, BALANGER, Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, LAUBRETON, DAUTELOUP, ALMEIDA, CIQUERA, BOYER

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs:

Mme DEVIN-COLLGON a donné pouvoir à Mme SAINTEN-BOURGUIGNON Mme LEBARS-DURIEUPEYROU a donné pouvoir à M. MAYENS

M. PIVAIN a donné pouvoir à M. FRANCOIS M. HANOWER a donné pouvoir à M. BALANGER Mme VINIT a donné pouvoir à Mme BOYER

Mme CHARLES a donné pouvoir à Mme DAUTELOUP jusqu'à son arrivée.

M. MAYENS a été désigné Secrétaire de séance et Président de séance pour les votes des comptes administratifs.

Délibération N°8 Régie Photovoltaïque – Compte administratif 2023.

Délibération N°8

Objet - Régie Photovoltaïque - approbation du compte administratif 2023

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 portant création d'une régie dotée de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du SPIC de gestion des panneaux photovoltaïques communaux,

Considérant que le Conseil d'Exploitation de la Régie Photovoltaïque est composé de l'ensemble des membres du Conseil Municipal et que la présidence est assurée par le maire,

VU le compte de gestion du Trésorier Principal de Yerres, **VU** le compte administratif 2023 dressé par Monsieur Bruno BEZOT, Sous la Présidence de Monsieur André MAYENS,

Hors de la présence De M. BEZOT, le Conseil MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ (18 voix POUR : MS LOUIS, ARMANGE, DARMON, MAYENS, FRANCOIS, BALANGER, PIVAIN, HANOWER, Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, LAUBRETON, DAUTELOUP, ALMEIDA, CIQUERA, BOYER, DEVINCOLLGON, LEBARS-DURIEUPEYROU, VINIT, CHARLES)

ADOPTE le compte administratif 2023 de la régie photovoltaïque, comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES | Résultat de clôture |
|---|-----------|-----------|------------------------|
| Section d'exploitation | 0 | 0 | 0 |
| Section d'Investissement | 11 373.40 | 14 368.08 | 2 994.68 |
| TOTAL | 11 373.40 | 14 368.08 | 2 994.68 |
| Reste à réaliser à reporter en section d'investissement | 598.60 | 1 400 | 801.40 |
| Résultat cumulé | 11 972.00 | 15 768.08 | 3 796.08 |

CONSTATE que le compte de gestion du Trésorier Principal de Yerres fait apparaître les mêmes résultats.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Fait et délibéré à Varennes-Jarcy le 3 avril 2024 Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

Bruge BEZOT